

Institut Français de la Mer

Communiqué de presse du 22 septembre 2004

L'État et la mer Tant qu'il n'est pas trop tard !

Les instances maritimes du pays viennent d'être consultées sur un projet de réforme du Ministère de l'Équipement, des Transports et de la Mer concernant les différentes directions centrales en charge des transports terrestre et maritime.

La démarche était prometteuse pour le maritime tant il est vrai que depuis des années -en fait depuis la disparition du Secrétariat général de la Marine marchande - les espoirs de voir émerger une structure puissante et adaptée ont été souvent déçus. Cette concertation se déroule dans un cadre restrictif dans la mesure où il est implicitement mais clairement souhaité que les commentaires et les suggestions portent sur d'éventuels aménagements internes voire mineurs du projet, mais sans qu'il soit possible de discuter son « économie globale ».

Or celle-ci, quoique inspirée par de louables, nécessaires et légitimes soucis d'efficacité, de rationalisation budgétaire et de dynamisation de « l'intermodalité des transports » -a aux yeux de l'Institut Français de la Mer une conséquence négative majeure : la non-priorité donnée à la mer française, aussi bien au niveau des activités qu'elle génère que de leur spécificité, de la nécessité de cohérence dans leur tutelle ou encore de leur promotion dans les

instances internationales.

Cet affichage, confirmé hélas sur le fond par les structures envisagées, est perceptible entre autres dans la disparition, par dilution et par éclatement au niveau de sous-directions hybrides, de la « Direction des Transports maritimes, des Ports et du Littoral » et par le relatif « isolement » de la « Direction des Affaires maritimes et des Gens de Mer ». Or certes, l'organisation présente peut, voire doit être, améliorée, mais ce qui est en jeu dans cette réforme est l'existence même du fait maritime.

De fait cette disparition de la DTMPL s'inscrit dans un schéma général de regroupement, pour ne pas dire de fusion des modes de transport de surface (l'aérien - Direction générale de l'Aviation civile - échappe à cette « rationalisation ») dans une vaste « Direction générale des Transports terrestres » à l'opposé du vœu, souvent exprimé, d'une grande « Direction générale de la Mer ». Vœu qui s'était d'ailleurs traduit - au terme d'un long travail approfondi et très ouvert effectué en 2000 par l'Institut avec toutes les parties prenantes tant publiques que privées - par la recommandation de créer une « Délégation générale permanente à la Mer » rassemblant toutes les entités administratives liées aux activités maritimes y compris la construction navale.

Une telle structure était conçue comme pouvant à la fois défendre et illustrer l'importance que représentent pour la France ses atouts maritimes, et assurer l'homogénéité de la « partie mer » dans les instances de coordination et d'arbitrage effectivement nécessaires aux arbitrages multimodaux.

L'Institut Français de la Mer, qui ne saurait se substituer aux organisations professionnelles dans leurs compétences spécialisées de discussion et de proposition « dans le détail » du projet lui-même (ça n'est pas son rôle), et dont la vocation est d'exprimer au mieux et d'une manière générale le sentiment profond et partagé de la société maritime française, déplore tant la méthode « fermée » qui a été adoptée pour l'essentiel, que le fond même qui semble ressortir des principaux choix déjà faits.

Certes l'IFM, conscient que la politique de la France ne peut ni ne doit résulter d'autre chose que des décisions du gouvernement de la France, mais

qui - comme beaucoup d'interlocuteurs maritimes de très haut niveau, tant politiques que publics ou privés - n'a eu connaissance du projet qu'après que l'architecture en ait été arrêtée, demande instamment une remise à plat du projet, le gouvernement faisant ses arbitrages **après** avoir étudié les propositions et idées de tous les représentants qualifiés de la « nation maritime » : politiques, hauts fonctionnaires dans leur diversité, mais aussi professionnels, personnels navigants, acteurs de la filière maritime et portuaire du littoral, etc.

La Mer et l'enjeu valent bien cet effort qui n'est pas une renonciation... et c'est à l'Institut Français de la Mer, qui se veut le « parti de la mer » de le dire haut et fort, certes sans hostilité mais aussi sans faiblesse.

Informations complémentaires via : ifm@free.fr